

PARTICIPATION DE LA COMMUNE
AUX DÉPENSES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

Monsieur Julien VEYER, rappelle au Conseil Municipal que du fait de la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique, les syndicats intercommunaux ne perçoivent plus, comme les communes, directement la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale.

Les produits liés à cet impôt sont perçus par la Communauté Urbaine de Dunkerque et ont été intégrés dans le calcul des attributions de compensation reversées aux communes, ces dernières se devant ensuite de délibérer afin de fixer le montant de leur participation aux dépenses de ces syndicats.

Il est donc proposé de fixer le montant de la participation **2023** de la Ville au Syndicat Intercommunal des Rives de l'Aa et de la Colme à **339 465,00 €**.

A préciser qu'une avance à hauteur de 242 475 € a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022.

Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser au SIVOM s'élève à 96 990 €.

Ce montant pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un réajustement.

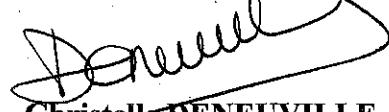
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

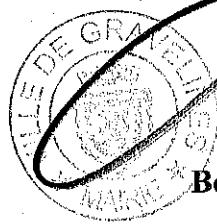
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Les crédits correspondants ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la Commune à l'article **6554 - Fonction 0 - Sous-Fonction 01** ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 AVRIL 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 AVR. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 AVR. 2023

Conseil Municipal convoqué le : 07 Avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Monsieur Raoul DEFruit, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.